



ELVAGOR



DÉSINFECTANT BACTÉRICIDE FONGICIDE VIRUCIDE DES LOCAUX ET MATÉRIELS D'ÉLEVAGE

Homologation n° 2050070 délivrée en 2005 par le Ministère de l'Agriculture

- A base d'ammonium quaternaire et de glutaraldéhyde à large spectre d'activité bactéricide fongicide et virucide.
- Tolérance élevée à la dureté de l'eau.
- Pouvoir mouillant important, il agit dans les moindres interstices et élimine ainsi, radicalement, les particules qui s'y trouvent.
- Excellent pouvoir de désodorisation.
- Sans action corrosive sur les métaux non ferreux et les matières plastiques.
- Tensioactifs biodégradables à plus de 90 %.

USAGES HOMOLOGUÉS

Homologué pour le traitement bactéricide, fongicide et virucide des locaux, matériels, véhicules, emplacements et dépendances utilisés pour le logement, l'élevage et le transport des animaux domestiques.

Homologué à la dose d'emploi de 0,5 L par HL pour le traitement bactéricide des logements, du matériel d'élevage et du matériel de transport des animaux domestiques.

Homologué à la dose d'emploi de 2 L par HL pour le traitement fongicide des logements, du matériel d'élevage et du matériel de transport des animaux domestiques.

Homologué à la dose d'emploi de 2 L par HL pour le traitement virucide des logements, du matériel d'élevage et du matériel de transport des animaux domestiques.

UTILISATEURS

Elevages bovins, élevages ovins, caprins, élevages avicoles, élevages porcins. Haras, animaleries, professionnels de l'insémination artificielle, chenils, abattoirs, stabulation, bétailières, transports d'animaux, vétérinaires.

APPLICATION

S'utilise par trempage, pulvérisation ou arrosage. Diluer dans de l'eau tiède en respectant les doses homologuées dans les cas imposés par la législation soit :

0,5 L/HL pour le traitement bactéricide, 2 L/HL pour le traitement fongicide, 2 L/HL pour le traitement virucide.

Après un nettoyage préalable, effectuer la pulvérisation de la solution prête à l'emploi jusqu'à ruissellement sur les surfaces à traiter. Pour le petit matériel, opérer par trempage. Laisser agir minimum 5 mn pour le traitement bactéricide, 15 mn pour le traitement fongicide et 30 mn pour le traitement virucide. Pour le nettoyage préalable, ne pas utiliser de détergents anioniques.

S'UTILISE AVEC

Nos pulvérisateurs.

CONDITIONS D'EMPLOI

Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage.

CARACTÉRISTIQUES

Matière actives : Chlorure de didécyldiméthyl ammonium : 90 g/l

Glutaraldéhyde : 100 g/l

Aspect : liquide clair (légèrement jaunâtre).

Soluble dans l'eau en toutes proportions.

Densité à 20 °C : 1.02 environ.

pH (solution à 1 %) : 3,9

DONNÉES MICROBIOLOGIQUES

- **Activité bactéricide** : Conforme à la norme NF T 72-301 à 0,5 % en présence d'eau dure (30 °F selon exigences AFSSA).

Conforme à la norme NF T 72-301 à 0,5 % en présence de 1 % d'albumine et de 1 % d'extrait de levure (Selon exigences AFSSA).

Conforme à la norme NF EN 1276 en condition de propreté à 0,2 %.

Conforme à la norme NF EN 1276 en condition de saleté à 0,3 %.

Tous ces tests ont été réalisés avec un temps de contact de 5 minutes à 20 °C.

- **Activité fongicide** : Conforme à la norme NF T 72-301 à 2 % en présence d'eau dure (30 °F selon exigences AFSSA).

Conforme à la norme NF EN 1275 vis à vis de : *Candida albicans* à 0,025 % et *Aspergillus niger* à 2 %.

Tous ces tests ont été réalisés avec un temps de contact de 15 minutes à 20 °C.

- **Activité virucide** : Conforme à la norme AFNOR T 72-180 vis à vis du virus *Talfan* et du virus H.C.C (*Hépatite canine contagieuse*) à 2 % en présence d'eau dure (30 °F) et du mélange de 1 % d'albumine et de 1 % d'extrait de levure. Temps de contact de 30 minutes à 20 °C.

DONNÉES TOXICOLOGIQUES :

DL 50 du produit concentré = 2000 – 5000 mg/kg.

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

D1280-0709-5885



POUR UNE DÉMONSTRATION :
CONTACTEZ VOTRE REPRÉSENTANT ZEP
OU LE SERVICE COMMERCIAL : 02 37 65 50 52

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société **Pro5** www.pro5.fr
PROTECTION PRÉCONISÉE : gants, lunettes, vêtements de protection, masque.



Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.